Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD
Direction générale des douanes
Section Origine et textiles

Berne, 1.7.2014

Information

Formulaire Procuration pour les certificats de circulation des marchandises, dès à présent aussi valable pour l'EUR.1 CN

L'AFD met à disposition un modèle de procuration pour la demande d'un certificat de circulation des marchandises (CCM). Ce modèle comprend toutes les données nécessaires à la demande d'un CCM. Dès à présent aussi valable pour le CCM EUR.1 CN selon l'accord de libre-échange avec la Chine.

En principe, un CCM doit être demandé par l'exportateur. L'exportateur peut cependant charger un représentant (p. ex. une maison d'expédition), de demander un CCM en son nom. Dans ce cas également, la responsabilité quant à l'exactitude du CCM incombe à l'exportateur.

L'AFD met à disposition un formulaire garantissant que toutes les informations requises pour la demande d'un CCM y figurent. Des procurations se présentant de manière différente encore peuvent être utilisées, pour autant que toutes les données nécessaires à la demande d'un CCM y soient reprises.

A noter que lors de l'ouverture du formulaire, il faut choisir le formulaire désiré (EUR.1/EUR-MED/EUR.1 CN). Ainsi, toutes les rubriques pertinentes pour le formulaire sélectionné seront affichées automatiquement.

Formulaire Procuration pour le certificat de circulation des marchandises